

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR : DIVORCE PAR CONSENTEMENT MUTUEL

- Carte d'identité OU passeport
- Carte vitale avec le numéro de sécurité sociale lisible
- copie du Livret de famille
- Actes d'état civil : **en original et datant de moins de 3 mois** : Demander une copie intégrale des actes de naissance de toute la famille ET de l'acte de mariage
- Contrat de mariage (éventuellement)
- Copie authentique de l'acte liquidatif (éventuellement)
- Déclaration sur l'honneur à remplir et signer
- 3 derniers bulletins de salaire de chacun des époux OU attestations de paiement Pôle emploi OU justificatif récent de revenus
- Attestation de paiement CAF éventuellement
- Dernier avis d'imposition ou dernière déclaration d'impôt.
- Formulaire d'information des enfants mineurs de leur droit à être entendu (en cas d'enfant mineur âgé de plus de 8 ans).
- chèque de 50,40 € à l'ordre du notaire désigné dans la convention de divorce
- un règlement de 30 € pour les frais postaux (LRAR)